





# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE

### SUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

#### VOS RÉFÉRENCES :

Identifiant (N° étranger) : 9910037875

N° de la demande : 9403202206300422131

DATE D'ÉMISSION : 01/08/2022

---

Nom de naissance : ABOU SAMRA

Nom d'usage :

Prénom : AYAD

Né(e) le : 02/11/1998

A : DAMASCUS, SYRIE

Nationalité : SYRIENNE

Adresse : 262 RUE GABRIEL PERI  
94230 CACHAN FRANCE

---



Le 01/08/2022, une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.

Une carte de séjour pluriannuelle, valable du 01/09/2022 au 31/08/2024 portant la mention Etudiant- élève va vous être délivré(e). Ce document est actuellement en cours de fabrication.

**Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du visa de long séjour ou du titre précédemment détenu.**

**Ce document autorise son titulaire à travailler à titre accessoire.**

**Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.**

Vous serez prochainement informé(e) de la réception en préfecture ou sous-préfecture de votre titre et des démarches à faire pour venir le retirer. Vous devrez à cette occasion vous acquitter de 75 € correspondant au montant des taxes que vous règlerez par timbre électronique acheté au préalable en ligne, dans un bureau de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.

2D-DOC

